

La recherche, un droit mondial

Michèle Leduc⁽¹⁾ (leduc@lkb.ens.fr), François Piuze⁽²⁾, Michel Spiro⁽³⁾ et Annick Suzor-Weiner⁽⁴⁾

(1) Directrice de recherche émérite au CNRS, membre du COMETS (Comité d'éthique du CNRS)

(2) Ancien ingénieur du CEA, président de la commission Physique sans frontières de la SFP

(3) Ancien président du conseil du Cern, président de l'IUPAP (International Union for Pure and Applied Physics)

(4) Professeure émérite de l'université Paris-Saclay, chargée de mission auprès de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie)

La crise sanitaire nous fait prendre conscience de la mondialisation des problèmes sociétaux, qui touchent nos populations et encore plus celles des États où dominent la pauvreté et bien souvent la corruption. La crise suscite de forts élans de solidarité, auxquels les scientifiques sont naturellement associés, avec la responsabilité d'apporter leur expertise, nécessaire à la compréhension des phénomènes en cours.



1. Logo du programme PAUSE.

Dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, il nous semble que cet élan de solidarité doit nous conduire à adopter une démarche éthique active, particulièrement nécessaire envers nos collègues scientifiques qui exercent leur métier dans des conditions difficiles et parfois dangereuses. C'est le cas dans les pays en guerre ou soumis à une dictature politique, ou même dans des États supposés démocratiques mais où règne l'arbitraire pour des raisons idéologiques. Les scientifiques qui prennent la parole, développant et enseignant l'esprit critique, y sont particulièrement ciblés. Lorsque les chapes de plomb s'installent sur les libertés, ils sont parmi les premiers visés par les purges, persécutés, privés de liberté, et parfois même exécutés. Nous nous interrogeons sur l'opportunité pour la Société Française de Physique (SFP) de se pencher sur les manquements aux Droits Humains et sur la défense des scientifiques, dans son domaine de la physique et plus généralement dans le monde universitaire et de la recherche, sans frontières disciplinaires trop strictes.

Quelques exemples récents illustrent notre propos. En Iran, des scientifiques sont emprisonnés sous de fausses accusations d'espionnage ou de complicité avec les opposants au régime des mollahs. Nargès Mohammadi, physicienne de formation, vice-présidente de *Defenders of Human Rights*, centre dirigé par la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi, est condamnée à Téhéran à seize ans de prison pour crimes politiques, et sa santé est en grave danger. Fariba Abdelkha, directrice de recherche franco-iranienne travaillant en Iran, est incarcérée depuis juin 2019 ; après une dure grève de la faim, elle vient d'être condamnée à cinq ans de prison pour collusion avec l'opposition au régime. En Turquie, règne au plus haut point la censure à l'égard des intellectuels. Le régime s'attaque non seulement aux journalistes mais maintenant aux professeurs d'université, déchus de leur poste, sans salaires ni moyens d'existence [1]. De vives inquiétudes se font jour aussi pour nos collègues chercheurs du Brésil, soumis à une nouvelle hiérarchie des

sciences selon leur supposée profitabilité, alors même que se met en place un climat menaçant sur les campus. La situation est à peine meilleure aux États-Unis pour certains secteurs de recherche, comme les sciences du climat qui se voient pratiquement privées de tout moyen, sans autorisation d'archivage de leurs données.

Que peut faire la Société Française de Physique dans ce rude contexte international ? Elle peut, avec sa communauté et avec sa commission Physique sans frontières, contribuer, avec d'autres sociétés savantes et d'autres organisations, à maintenir la pression pour faire relâcher les contraintes pesant sur nos collègues en difficulté à l'étranger. Rappelons que la SFP a créé en 1990 une *Commission des Droits de l'Homme et Questions éthiques* (CDH), longtemps animée par Lydie Koch-Miramond du CEA [2]. À la suggestion de sa commission CDH, la SFP intervenait plusieurs fois par an en s'adressant aux dirigeants politiques là où des collègues se trouvaient en grave difficulté (une douzaine de fois en 2007-2008 dans des pays comme l'Égypte, le Tchad, etc.). Elle avait inscrit dans son code de déontologie : « *Quand un membre de notre communauté est persécuté, c'est notre communauté tout entière qui est persécutée.* » Elle travaillait en liaison avec des organisations non gouvernementales de défense des Droits Humains, et l'association européenne Euroscience relayait certaines de ces activités concernant des scientifiques européens. Depuis près de dix ans la CDH a cessé de fonctionner à la SFP, alors même que des comités de même nature dans le domaine de la physique sont très actifs dans d'autres pays. On peut citer qu'aux États-Unis l'APS (*American Physical Society*) anime le *Committee on International Freedom of Scientists* et un nouveau réseau APS-IDEA (*APS-Inclusion, Diversity and Equity Alliance*) qui coordonne les initiatives des départements et laboratoires de physique. L'EPS (*European Physical Society*) n'a pas créé de structure équivalente, mais traite les problèmes des Droits Humains à travers sa commission *Physics and Society*.

Depuis trois ans en France, le MESRI (*Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*) a créé un programme de défense des chercheurs en danger, le programme PAUSE (*Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil*), aux enjeux humanitaires et de défense de la recherche [1, 3] (fig. 1). Géré par le Collège de France et doté de moyens significatifs, **il accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics projetant d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence, et les accompagne dans leurs démarches.** Ce programme a déjà permis l'accueil de plus de 200 chercheurs, dont près de la moitié sont des femmes. Certains sont aidés sur deux ans, voire trois pour les doctorants. PAUSE lance régulièrement des appels à candidature et fonctionne très bien dans les domaines des sciences humaines et sociales (60%) ; il pourrait être mieux connu dans nos laboratoires de physique – et la SFP pourrait y aider.

En résumé, même si la SFP n'a pas été inactive sur ces sujets, nous estimons qu'en tant qu'association ayant pour objet la promotion de la physique et d'une manière plus générale de la recherche, elle pourrait se préoccuper encore plus de la violation des droits des personnes exerçant cette même activité hors de notre territoire : en effet, la recherche est **un droit mondial** [4]. Nous posons ici la question de l'opportunité pour la SFP de faire appel à quelques volontaires motivés pour suivre ces questions en son nom, éventuellement avec d'autres sociétés savantes. Pour l'instant, sans suggérer de cadre précis, nous souhaitons simplement à travers cette tribune provoquer une réflexion parmi les adhérents de la SFP sur la défense des Droits Humains que nous jugeons nécessaire. ■

Références

- 1• É. Brézin, « Les universitaires turcs en procès », *Reflets de la physique* **57** (2018) 47.
- 2• L. Koch-Miramond, « La Commission des Droits de l'Homme et Questions éthiques de la SFP », *Reflets de la physique* **10** (2008) 4.
- 3• www.college-de-france.fr/site/programme-pause/index.htm
- 4• Voir l'avis du COMETS n° 2018-38, « La recherche : un droit mondial », où le COMETS (Comité d'éthique du CNRS) s'interroge sur le droit pour les chercheurs du monde entier d'exercer une activité de recherche en tout lieu, sans tabou, sans entrave et sans pression.